SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 7 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le premier décembre deux-mil vingt-et-un s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire à la salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	*Excusé(e)*	*Absent(e)*	*Pouvoir à*
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole		X		PLISSONNEAU Sophie
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick		X		BRIAUD Philippe
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle			X	
MIMEAU Nicolas		X		

	Présent(e)	*Excusé(e)*	*Absent(e)*	*Pouvoir à*
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
COMBESCOT Laurence	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald		X		CACHO SANCHEZ Jorge
MARTINEAU Hélène	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		GIRARDEAU Jérôme

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :
Jean-Luc LARDIÈRE & Gwenaëlle MALGARINI
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1– PROJET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX : MAIRIE, SALLE D'ACTIVITÉS ET ACCUEIL DE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR DSIL

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet pour la rénovation énergétique et l'aménagement de la Mairie, de la Salle d'Activités et de l'Accueil de Loisirs.

Celui-ci consiste à :

1. Rénovation thermique :
   - → Création d'une boucle géothermique pour le chauffage des 3 bâtiments
   - → Travaux d'amélioration thermique (isolation, traitement de l'air…)

2. Ré-aménagement de la Salle d'Activités pour accueillir trois activités associatives :
   - → Le Club de l'Amitié
   - → L'Association de Musculation
   - → L'Espace Jeunesse

L'estimation des travaux se décompose comme suit :

→ Mairie	:	135 480 € HT
→ Accueil de Loisirs	:	237 070 € HT
→ Salle d'Activités	:	535 080 € HT
→ Boucles géothermiques	:	214 000 € HT
→ Honoraires et divers	:	123 370 € HT
		1 245 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- → Approuve l'avant-projet tel que présenté
- → Décide que ce projet sera inscrit au budget 2022 sous réserve d'obtention des aides au financement
- → Sollicite l'aide de l'État (DETR)
- → Approuve le plan de financement :
  - ✓ État (DETR) 300 000 €
  - ✓ CC Vie et Boulogne (fonds de concours): 100 000 €
  - ✓ Autofinancement (+ TVA) 845 000 €

2– DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 01

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits élaboré par la commission "Finances", pour ajuster les crédits budgétaires votés dans le cadre du budget primitif 2021.

1- **BUDGET "ASSAINISSEMENT SALIGNY (11702)"**

Section de fonctionnement

Chapitre	*Article*	*Dépenses*	*Recettes*
042	6811 Dot. Amort. immobilisations	100,00 €	
70	70611 Redevance d'assainissement collectif		100,00 €
	TOTAL section de Fonctionnement	**100,00 €**	**100,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative de crédit présentée ci-dessus.

3– OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2022

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, dans l'attente de l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc de voter des ouvertures de crédits en section d'investissement du budget "Général", pour l'exercice 2022, dans les limites autorisées.

❑ **Budget "Général"**

➲ *Section d'investissement*

Opération	Article / fonction	Budget 2021 (hors R.A.R.)	Ouverture de crédits proposée sur 2022
100 Acquisitions de matériels	2188 / 820	186 510 €	46 500 €
185 Voirie - réseaux	2315 / 822	1 971 007 €	492 000 €
186 Aménagement centres-bourgs	2315 / 822	353 912 €	88 000 €
188 Bâtiments communaux	2313 / 41	264 000 €	66 000 €
	2313/820	320 000 €	80 000 €
190 Aménagement des parcs	2128 / 823	215 037 €	53 000 €
191 Complexes sportifs	2128 / 41	63 300 €	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

4- TARIFS MUNICIPAUX ET REDEVANCES POUR 2022

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs municipaux pour 2022 :

➲ Salle des Fêtes - Belleville

N° Loc	Bar (60 places)	Office	L'Annexe (90 places)	Le Parquet (450 places)	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
					*Repas, fêtes privées, loto… (1) * (2)*	*Vin d'honneur, réunions, AG…*	*Repas, fêtes privées, loto…*	*Vin d'honneur, réunions, AG…*
1	X				163,00 €	81,50 €	292,00 €	146,00 €
2			X		184,00 €	92,00 €	328,00 €	164,00 €
3	X	X			204,00 €	102,00 €	369,00 €	184,50 €
4		X	X		239,00 €	119,50 €	426,00 €	213,00 €
5	X		X		259,00 €	129,50 €	465,00 €	232,50 €
6	X			X	271,00 €	135,50 €	486,00 €	243,00 €
7	X	X	X		312,00 €	156,00 €	563,00 €	281,50 €
8	X	X		X	355,00 €	177,50 €	639,00 €	319,50 €
9	X	X	X	X	426,00 €	213,00 €	775,00 €	387,50 €

➲ Salle du Quadrille - Saligny

N° Loc	Salle	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
		*Mariage, repas, buffet, banquet… (1) * (2)*	*Vin d'honneur, réunions, AG…*	*Mariage, repas, buffet, banquet…*	*Vin d'honneur, réunions, AG…*
10	Salle entière	312,00 €	156,00 €	563,00 €	281,50 €
11	1/2 Salle	204,00 €	102,00 €	369,00 €	184,50 €

(1) Gratuit pour les réunions associatives Bellevignoises (AG, réunions…) et activités associatives Bellevignoises propres à la salle : théâtre, bourses, palets, gymnastique, yoga, danse… et pour les réunions après sépulture (familles Bellevignoises)

(2) Les 2 premières locations gratuites pour les associations et comités d'entreprises Bellevignois

➲ Salle des Magnolias - Saligny et Espace Charette - Belleville (salles Bonchamps et d'Elbée)

Objet de la manifestation	Tarifs
Réunion privée en journée (entreprises, associations… non bellevignoises)	
1/2 journée	126,00 €
Journée	212,00 €

Gratuit pour les réunions après sépulture (familles Bellevignoises)

➲ Tarifs complémentaires des salles

Libellé	Tarifs
- Tarifs ménage applicable quand la salle est mise à disposition gracieusement	
Hall bar / parquet	
Prestation complète	103,00 €
Prestation complète le dimanche	122,00 €
Extension prestation salle annexe	61,00 €
Extension prestatation salle annexe le dimanche	72,00 €
Salle annexe	
Prestation complète	103,00 €
Prestation complète le dimanche	122,00 €
- Réservation salle 2 jours consécutifs et +	- 50 % par jour de location consécutif à partir du 2ème jour
- Arrhes (à la réservation)	50 % du montant en vigueur de la location
- Caution (à la remise des clés)	170,00 €
- Caution sono (à la remise des clés)	170,00 €
- Réservation pour activités commerciales	Tarifs non Bellevignois
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau sans chauffage	24,00 €
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau avec chauffage	48,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : verre à pied	1,30 €
- Bris ou disparition de vaisselle : verre ordinaire	1,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : tasse à café	1,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : petite cuillère	0,70 €
- Bris ou disparition de vaisselle	Selon facture réparation ou remplacement
- Location mobilier : tables (1) - prix à l'unité	2,50 €
- Location mobilier : chaises (1) - prix à l'unité	0,50 €

(1) Gratuit pour les associations et les comités d'entreprises Bellevignois

➲ Cimetières

Libellé	Tarifs
- Concession simple 30 ans 2 personnes	141,00 €
- Concession double 30 ans 4 personnes	215,00 €
- Cavurne 15 ans	549,00 €
- Cavurne 30 ans	760,00 €
- Modulaire 15 ans	549,00 €
- Modulaire 30 ans	760,00 €
- Jardin du Souvenir	137,00 € (inscription comprise)
- Redevance d'opération funéraire (inhumation, exhumation, ouverture de case, dispersion des cendres)	39,00 €

➲ Autres tarifs

Libellé	Tarifs
FOURRIÈRE MUNICIPALE BELLEVIGNY	
- Forfait de 0 à 48 heures	59,00 €
- Jour supplémentaire (par jour)	42,00 €
- Frais vétérinaires	sur facture
VENTE DE BOIS (le stère)	
- Bois qualité supérieure en 1 m de long	50,00 € le stère
- Bois qualité tout venant en 1 m de long	35,00 € le stère
- Bois qualité supérieure sur pied à faire	20,00 € le stère
- Bois qualité tout venant sur pied à faire	10,00 € le stère
LOCATION JARDIN FAMILIAL (parcelle de 50 m²)	
- Parcelle de 50 m²	10,00
- Parcelle de 80 m²	15,00
VENTE DE TERRE VÉGÉTALE (le m³) (non chargée et à enlever)	8,00 €
PÊCHE AU PLAN D'EAU DE LA SAUVAGÈRE À BELLEVILLE SUR VIE	
- Carte annuelle adulte	25,00 €
- Carte journée adulte	4,00 €
- carte annuelle "- 16 ans"	12,00 €
- Carte journée "- 16 ans"	3,00 €
- Carte annuelle "- 10 ans"	gratuit avec 1 ligne
- Carte invité	6,00 €

➲ **Autres tarifs (suite)**

Libellé	Tarifs
DROITS DE PLACE	
- Mètre linéaire	0,40 €
- avec un minimum forfaitaire	3,50 €
FACTURATION SERVICE MUNICIPAUX (l'heure)	35,00 €
LOCATION PODIUM (gratuit pour les communes du canton)	170,00
LOCATION TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE (clubs hors Bellevigny)	107,00 €
LIVRE "Regards croisés sur 50 ans d'histoire"	14,00 €
Spectacle sur le parking du complexe sportif (cirques…)	24,00 €
TERRASSES SUR DOMAINE PUBLIC	
- Occupation du domaine public simple	
< 20 m²	63,00 €
De 20 à 30 m²	85,00 €
> 0 30 m² et < à 40 m²	106,00 €
40 m² et plus	106,00 € + 20,00 €/tranche de 10 m²
- Occupation du domaine public avec structure (et/non) couverte	
< 20 m²	125,00 €
De 20 à 30 m²	170,00 €
> 0 30 m² et < à 40 m²	212,00 €
40 m² et plus	212,00 € + 40,00 €/tranche de 10 m²
- Mobilier commercial permanent	153,00 €
- Occupation temporaire (1 journée) our activité commercial	21,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve,(à l'unanimité, les tarifs 2022 présentés ci-dessus.

5– ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES NON RECOUVRÉES *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Percepteur nous a transmis pour comptabilisation en "non-valeurs", une créance qui n'a pas pu être recouvrée par le Trésor Public malgré les poursuites, pour un montant global de 19,68 €uros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de comptabiliser ces créances en "non-valeur", pour un montant de 19,68 €uros qui sera imputé à l'article 6541 du budget "général" de la commune.

6– SUBVENTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES 2021

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations "Association Jeunesse Bellevilloise" et "la Marelle" gèrent respectivement sur les communes déléguées de Belleville Sur Vie et Saligny, le périscolaire, l'accueil de loisirs et les activités jeunesse.

Conformément aux termes de la convention du 18 décembre 2018, passée entre la commune de BELLEVIGNY et ces deux associations, Monsieur le Maire propose de leur verser un premier acompte au titre de la subvention 2022, soit :

→ Pour l'Association Jeunesse Bellevilloise (AJB) : 20 000 €uros

→ Pour la Marelle : 20 000 €uros

Monsieur le Maire indique également que compte-tenu des circonstances particulières liées au COVID-19, les deux associations ont eu un déficit de recettes entraînant un déficit conjoncturel sur les comptes de résultats à hauteur de 19 928 €uros pour l'AJB et de 18 432 €uros pour la Marelle.

Il propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle pour équilibrer les comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. De faire une ouverture de crédits de 40 000 €uros à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget "général", qui sera reprise au budget primitif 2022.
2. De verser un acompte de 20 000 €uros à l'Association Jeunesse Bellevilloise et à la Marelle.
3. De verser au titre du déficit 2021 une subvention de 20 000 €uros pour l'ABJ et de 18 500 €uros à la Marelle.

7- SUBVENTION « PAUSE MÉRIDIENNE » : OGEC DE BELLEVILLE

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire présente le coût analytique (frais de personnel) présenté par l'OGEC de Belleville pour l'organisation de la pause méridienne 2020/2021 des écoles privées.

Il propose de verser une subvention de 15 498,25 €uros pour cette organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

8- ACOMPTE AUX OGEC DE BELLEVILLE ET SALIGNY

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes déléguées de Belleville Sur Vie et Saligny se sont engagées auprès de leur OGEC, à subventionner les charges de fonctionnement des écoles privées.

Il propose de verser un premier acompte au titre de la subvention 2022, correspondant au quart de celle attribuée pour 2021, soit pour Belleville 28 000 €uros et pour Saligny 18 000 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. De faire une ouverture de crédits de 46 000 €uros à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget "général", qui sera reprise au budget primitif 2021.
2. De verser un acompte de 28 000 €uros à l'OGEC de Belleville.
3. De verser un acompte de 18 000 €uros à l'OGEC de Saligny.

9- PROJET « CRÈCHE » *DÉLIBÉRATION 09*

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de la construction d'une crèche de 26 places.

Le coût est estimé à 676 000 €uros hors taxes (compris honoraires et divers) ; il pourra bénéficier d'aides par la CAF à hauteur de 414 000 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Approuve l'avant-projet de la construction d'une aide de 26 places

→ Approuve le plan de financement :

✓ Coût	:	676 000 €
✓ CAF	:	414 000 €
✓ Autofinancement	:	262 000 €
(+TVA	:	135 200 €)

→ Décide de solliciter les aides de la CAF pour financer le projet

10 ACHAT DE TERRAIN À LA VILLATÈRE *DÉLIBÉRATION 10*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord avait été trouvé avec Monsieur Paul RATOUIT pour la cession de la parcelle 279 ZW 512 dans le village de la Villatière pour élargir la voirie desservant le village.

Monsieur RATOUIT cède à titre gratuit cette parcelle la Commune qui prend en charge les actes et frais nécessaires à l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

11 VENTE D'UN CHEMIN ROUTE DE MONICQ *DÉLIBÉRATION 11*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession d'un chemin cadastré 019 ZC 031, route de Monicq, d'une contenance de 1 900 m² à Monsieur Joël BOURMAUD, seul propriétaire des parcelles entourant ce chemin.

Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour cette vente le 18 mai 2021 au prix de 380 €uros net vendeur. Le service du domaine a évalué à 3 000 €uros le bien.

Considérant que d'autres ventes similaires récentes se sont réalisés au prix de 0,20 € le m², le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Décide de maintenir le prix de 380 €uros net vendeur pour cette parcelle

→ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

12 VENTE D'UN CHEMIN ET DES FOSSÉS À L'AMOUR *DÉLIBÉRATION 12*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession à Monsieur Julien AUDUREAU les parcelles suivantes :

→ 279 ZL 028 : 1 700 m² (canal)

→ 279 ZL 002 : 450 m² (canal)

→ 279 ZL 030 : 860 m² (chemin)

Cette cession interviendrait dans le cadre de la création d'un plan d'eau par Monsieur AUDUREAU.

Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour cette vente le 18 mai 2021 au prix de 0,20 €uro net vendeur. Le service du domaine a évalué à 1 900 €uros le bien.

Considérant que d'autres ventes similaires récentes se sont réalisés au prix de 0,20 € le m², le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Décide de maintenir le prix de 0,20 €uro le m² net vendeur pour ces canaux et chemin

→ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

13 VENTE DE DEUX LOTS BOULEVARD GUSTAVE EIFFEL SUITE À L'AVIS DU DOMAINE *DÉLIBÉRATION 13*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2021 fixant le prix de vente de 2 lots à bâtir, boulevard Gustave Eiffel :

→ Parcelle 019 AI 282 : 7 boulevard Gustave Eiffel : 46 000 €uros

→ Parcelle 019 AI 283 : 3 boulevard Gustave Eiffel : 49 000 €uros

Le service du domaine a donné un avis avec un prix de 125 000 €uros pour l'ensemble.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains ayant un accès plus compliqué que des lots viabilisés classiques (accès par la voie de la zone d'activités), les prix retenus à l'origine ont été établis sur les dernières ventes réalisées par la Commune sur des références similaires.

Il propose donc de maintenir le prix d'origine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix aux acquéreurs, à savoir :

→ Parcelle 019 AI 282 : 7 boulevard Gustave Eiffel à M. & Mme Michel CHIRON au prix de 46 000 €uros net vendeur

→ Parcelle 019 AI 283 : 3 boulevard Gustave Eiffel à M. Patrice GRELLIER au prix de 49 000 €uros net vendeur

14 RÉTROCESSION DE VOIRIE PRIVÉE : RUE DES PEUPLIERS ET RUE DES ORMEAUX *DÉLIBÉRATION 14*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les voiries :

→ Rue des Peupliers : parcelle 019 AK 032 d'une contenance de 705 m²

→ Rue des Ormeaux : parcelle 019 AK 038 d'une contenance de 698 m²

appartenant toujours à la famille qui a réalisé le lotissement.

Afin de pouvoir envisager les futurs travaux d'effacement de réseaux et du passage de la fibre, il est proposé de rétrocéder ces parcelles à la Commune.

Madame Marie-Annick RONDEAU, propriétaire, a demandé la rétrocession à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Accepte la rétrocession à titre gratuit des parcelles 019 AK 032 et 019 AK 038

→ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

15 CONVENTION « ASSAINISSEMENT » LAGUNE ROUCHÈRE (ACTIPÔLE) AVEC VEOLIA ET STGS

DÉLIBÉRATION 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la population desservie par le réseau public d'assainissement mis en place par les communes de Bellevigny et Le Poiré-sur-Vie dans la Zone Actipôle 85 est estimé à 13 branchements sur Bellevigny pour 10 usagers et de 26 branchements pour Le Poiré-sur-Vie. Les effluents provenant de cette zone d'activité sont dirigés vers une station de refoulement puis refoulés jusqu'au collecteur gravitaire situé en amont de la Station de Lagunage.

Les effluents sont ensuite collectés et traités par la station d'épuration de lagunage, sur le territoire de la commune de Bellevigny.

Il convient ainsi d'établir une convention afin de fixer les modalités techniques et financières de la réception et du traitement, sur la station de lagunage de la commune de Bellevigny, des eaux usées en provenance de cette zone d'activités d'une part sur la commune de Bellevigny et d'autre part sur la commune du Poiré sur Vie.

Il est entendu que ces effluents comprennent exclusivement des eaux usées domestiques collectées par un réseau d'assainissement de type séparatif.

Après examen du projet de convention, le Conseil Municipal, délibère, l'unanimité :

→ La convention de déversement est approuvée

→ Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

16 ADHÉSION AU PEFC (PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE CERTIFICATION FORESTIÈRE) POUR LA VENTE DE BOIS

DÉLIBÉRATION 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la coupe et la vente de bois, entre autres, celle de la parcelle 019 ZP 119, sise rue du Bocage (peupliers), la société qui achète et exploite le bois a besoin que ceux-ci soient certifiés PEFC.

Cette certification atteste que le bois a été exploité dans de bonnes conditions et que la parcelle sera reboisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'engagement à la certification PEFC avec une contribution financière de 20 €uros pour 5 années.

17 CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AUX « TONNELLES »

DÉLIBÉRATION 17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de lotissement des « Tonnelles », des fouilles archéologiques ont été prescrites.

Le service du Département va réaliser ces fouilles ; une convention pour les réaliser a été proposée.

Les investigations seront exécutées en janvier – février 2022 et le rapport sera remis courant 2ème trimestre 2022.

Après avoir pris connaissances des termes de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Approuve ladite convention

→ Autorise Monsieur le Maire à la signer.

18 MARCHÉ « VÉRIFICATION, MAINTENANCE ET FOURNITURES DES EXTINCTEURS ET DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE… » CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

DÉLIBÉRATION 18

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes de Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, l'EHPAD Les Glycines, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché « vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage », pour le compte des membres du groupement.

L'objectif poursuivi est de rationnaliser la commande publique en matière de prestations de vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage en réalisant des économies d'échelle et en diminuant les coûts de gestion grâce à ce système de mutualisation des procédures de marchés.

À cette fin, il est présenté une convention constitutive de ce groupement afin d'acter la création de ce groupement et de désigner comme coordonnateur du groupement la ville du Poiré-sur-Vie.

Il aura pour mission l'élaboration, la passation, la signature et la notification du marché de prestations vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La dévolution des prestations sera réalisée sous forme de procédure formalisée.

Monsieur le Maire indique que la qualité de coordonnateur sera confiée à la commune du Poiré-sur-Vie.

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes de Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, l'EHPAD Les Glycines, jointe en annexe à cette délibération,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les communes de Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, l'EHPAD Les Glycines en matière de vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes de Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, l'EHPAD Les Glycines ayant pour objet d'une part, la constitution du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de de vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage, et d'autre part, la fixation de ses modalités de fonctionnement,

Considérant qu'en tant que coordonnateur du groupement de commandes, la commune du Poiré-sur-Vie est chargée de procéder dans le respect des règles prévues par les textes applicables aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et notamment :

- → La définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- → Le recensement des besoins définis par les membres du groupement ;
- → L'élaboration des pièces de marché ;
- → La définition des critères d'attribution ;
- → L'élaboration de la procédure de publicité ;
- → La rédaction et la signature du rapport d'analyse des offres ;
- → L'information des candidats des résultats de la mise en concurrence ;
- → La notification au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- → La publication d'un avis d'attribution.

Considérant que chaque membre du groupement s'engage :

- → À définir préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres selon les modalités prévues par le coordonnateur ;
- → À passer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, un marché correspondant à ses besoins propres avec le cocontractant choisi par la commission d'appel d'offres du groupement.
- → À transmettre au coordonnateur tout document utile à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et notamment ceux permettant d'apprécier tant la nature que l'étendue de ses besoins propres.
- → À signer le marché qui le concerne ainsi que toutes les pièces du marché et s'assure de sa bonne exécution.

Considérant que :

- → Les coûts sont pris en charge par chacun des membres du groupement pour ce qui concerne leurs besoins propres
- → Les frais engagés par le coordonnateur en matière de publicité et autres seront à la charge de chaque membre du groupement. Elles seront réparties selon le nombre de collectivités adhérentes.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

Considérant que le groupement est constitué à compter de la notification de la convention et

jusqu'à complète exécution des prestations objet du marché.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes de Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, l'EHPAD Les Glycines et de l'autoriser à signer tous les documents à cet effet.

Vu l'avis de la commission Finances – Moyens généraux, le 2 novembre 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de vérification, maintenance et fournitures des extincteurs et des systèmes de désenfumage, et, ses modalités de fonctionnement

→ Autorise l'adhésion de la commune du Poiré-sur-Vie audit groupement de commandes susnommé,

→ Autorise le Maire à la signer et le mandate pour en assurer la parfaite exécution.

19- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AE 085
  Consorts PERVIER → M. Jérôme FERRÉ & Mme Marie BREGEON
- ✓ Parcelle 019 AK 024
  M. VAN DE BROUCKE & Mme METAY → Mme Danièle GUIBERT
- ✓ Parcelles 019 AK 007 et 019 AK 004 (1/7ème indivis -parking + espaces verts)
  Consorts GAUTIER → M. Arnaud CHAUVIN

  Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)

- ✓ Parcelles 019 019 ZL 060 – 019 ZL 064 – 019 ZL 065
  SCI PRIVAT & Groupe PRIVAT → SCI PIERREBRUNE

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 AC 062
  M. & Mme Julien BLIN → Mme Stéphanie BRETON & M. Dominique LE DEAN
- ✓ Parcelle 279 AB 045
  M. & Mme Christian RORTAIS → Mme Marie BIRAUD
- ✓ Parcelle 279 ZW 506p
  CILAOS → TERALYS

19- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal des décisions de la Communauté de Communes Vie et Boulogne :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

1. **Point sur les Travaux d'équipement en cours**

→ Travaux de rénovation et d'extension de la piscine d'Aizenay

→ Le coût du chantier s'élève à 3,9 M€

→ Financement par la Communauté de communes avec les participations du Département de la Vendée, de la Région Pays de la Loire et de l'État.

→ Grand bassin de 25 mètres sur 10 et un bassin polyvalent (espace d'apprentissage, pataugeoire, zone de détente avec bains bouillonnants, ainsi qu'un espace bien-être avec sauna et hammam.

→ Rénovation énergétique du bâtiment avec panneaux photovoltaïques.

→ Travaux d'extension du siège social de la Communauté de Communes au Poiré sur Vie

→ Construction d'une extension à l'arrière du Bâtiment avec 1 étage

- L'agrandissement prévoit une nouvelle salle de conseil de 200 m², modulable en trois espaces, ainsi que 700 m² de bureaux supplémentaires.
- Coût de l'investissement : 1,5 M € environ

➲ **Livraisons de ces 2 équipements en juillet 2022**

2. **Évolution des tarifs liés à la gestion des déchets**

→ Maintien des tarifs en 2022

→ Budget équilibré:

- Malgré l'augmentation de la contribution à Trivalis et la comptabilisation de créances irrécouvrables (90 K€ estimés en 2022), on note une augmentation de produits sur revente matériaux recyclés (+1,7 M€ à l'échelle de Trivalis)et la perception de nouvelles taxes sur contribuables inconnus pour 150 K€ à minima.

→ Nombre moyen de levées poubelles en 2021 : 9

→ Collecte des coquilles d'huîtres à partir du 11 décembre 2021

3. **Développement durable et mobilité**

→ Sensibilisation à la loi climat et résilience et de ses impacts dans nos décisions futures:

- Verdissement des flottes automobiles (si plus de 20 véhicules)
- Encadrement de la publicité (pollution visuelle et lumineuse…)
- Expérimentation du dispositif « Oui Pub »
- Verdissement de la commande publique (levier environnement)
- Une alimentation plus vertueuse (menus végétariens)
- Ambitions en matière d'artificialisation des sols (2050= 0 m² artificialisé)
- Rapports sur la consommation énergétique des bâtiments communaux (EPCI >50 000 Habitants)

→ Comités territoriaux de l'énergie du Sydev (Vie et Boulogne + Roche-Agglo)

- Changement de prestataire suite à marché public pour travaux d'investissement et travaux de maintenance des réseaux :
  - Eiffage-Energie interviendra sur notre secteur pour 2022-2025
  - Augmentation très importante des coûts et impact sensible sur budget 2022 :
    - liée à la maintenance du réseau d'éclairage
    - liée à la refacturation de l'énergie revendue par Sydev (électricité et gaz)

→ Mobilité

- 120 demandes reçues, pour souscrire à l'aide Vélo électrique et un accord de principe pour une demande spécifique de subvention liée au handicap (fauteuil roulant)

→ Réflexion pour formaliser les premiers « contrats opérationnels de mobilité » avec la région Pays de Loire :

- Proposer des solutions de déplacements collectifs aux habitants pour se rendre au travail
- Exemples : Transport Aizenay-Le Poiré-Bellevigny pour se rendre à la gare le matin et rentrer le soir.
- Application sur smartphone pour solution de covoiturage
- Coopération sur ces sujets à envisager avec Roche-Agglo ? Demande en cours…

4. <u>Tourisme</u>

→ Fréquentation touristique du Château d'Apremont: 12 585 visiteurs (+500 comparé à 2020)

→ Billetterie encaissée: 53 490 € contre 60 000 € budgétisés

→ Boutiques et produits dérivés: 7 409 € contre 6 500 prévus

→ Validation d'un programme d'expositions annuelles dans les nouveaux locaux de l'OT

5. <u>Commission Sociale</u>

→ Mise en place de la Convention Territoriale Globale – CTG et versement des aides à la coordination :

- il faudra définir les clés de répartition entre les communes pour le reversement de cette aide.

→ ACEMUS :

- Projet de construire un nouveau bâtiment pour commercialiser la production et accueillir le public.
- Les bâtiments actuels utilisés par les salariés seraient rénovés.

6. <u>Service Public d'Assainissement Non Collectif : SPANC</u>

→ Modification du règlement :

- Fréquence de contrôle sera fixée tous les 4 ans
- Tarifs de vidange : déterminés par forfait au m^3 (Tranches)
- La tarification des contrôles évolue de 65 € à 100 € (850 contrôles par an)
- Souci d'équilibre du budget SPANC

7. <u>INVESTISSEMENT DES COMMUNES : SUBVENTIONS AVEC L'ÉTAT POUR 2022 (DETR DSIL)</u>

Rencontre Jeudi 09/12/2021 entre le Président et la sous -Préfète

<u>Pour BELLEVIGNY</u> :

Intitulé de l'opération	Grandes politiques publiques	Thématiques du CRTE	COÛT Prévisionnel de l'opération	FONDS DETR ou DSIL 2022	Taux subv.	
Réhabilitation du Centre de Loisirs de la Marelle, salle d'activités et Mairie déléguée de Saligny	Transition énergétique	S'engager et agir pour la transition écologique	1 245 000 €	DSIL	50 %	300 000 €

B- Urbanisme Cadre de Vie

Michel ALLAIN donne le compte-rendu de la commission « Urbanisme – Cadre de Vie » du 1er décembre :

→ Installation de 3 abris vélos :

- Rue Georges Clemenceau
- Place de Lattre de Tassigny
- Place du Village

C- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal sur l'actualité du marché avec le marché des artisans créateurs locaux pendant tout le mois de décembre.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal que pour le budget « EHPAD », une augmentation de 1 % sur « l'alimentaire » est prévue. Le prix de journée s'établira à 63 €uros par jour par chambre.

Conseil de Vie Sociale : projet sculpture à l'étude.

Campagne de vaccination : 3ème dose : 90 rendez-vous ont été pris à ce jour.

Anne-Jo GALLIEN évoque également le goûter de fin d'année des aînés et la distribution des colis pour les plus de 85 ans avec le CMJ.

E- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal sur la tenue des 3 conseils d'école et sur les effectifs scolaires :

	EFFECTIFS RENTRÉE (09/2021)	SITUATION AU 08/11/2021 (retour vacances de la Toussains)	
		Effectifs	Observations
Maternelle Publique Les Chaumes	62	60	2 départs - 1 arrivé en janvier
Elémentaire Publique Les Chaumes	145	146	2 départs - 3 arrivées
Total	***207***	***206***	
Maternelle Publique le Sablier du Frêne	55	***147***	
Elémentaire Publique Le Sablier du Frêne	93		1 départ
Total	***148***	***147***	
Maternelle Privée St Augustin	71	71	
Elémentaire Privée St Augustin	114	115	1 arrivée
Total	***185***	***186***	
Maternelle Privée Le Sacré Cœur	52	53	1 arrivée
Élméntaire Privée Le Sacré Cœur	80	80	
Total	***132***	***133***	

Sophie PLISSONNEAU présente au Conseil Municipal la loi EGALIM et ses objectifs :

→ Payer le juste prix aux producteurs

→ Permettre de vivre dignement de leur travail

→ Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentaire saine, sûre et durable pour tous.

La loi EGALIM prévoit dès le 1er janvier 2022, 50 % de produits durables dont 20 % de bio dans les cantines

En ce qui concerne la restauration scolaire de BELLEVIGNY :

→ RESTORIA (cantine de Saligny)

À ce jour, (au regard de la norme du 1er janvier 2022) :

- Les produits bio représentent 4 % (des 20 % à atteindre) (totalement bio : pommes, pâtes et pommes de terre)
- Les produits durables : 25 %
- Pour atteindre l'objectif des 50 %, il faut prévoir une augmentation de tarif de 0,20 € par repas (soit + 15 %)

La Commission propose de faire une première étape au 1er septembre 2022

→ Cuisine EHPAD L'Orée du Bocage (cantine de Belleville)

Les objectifs de 20 % bio sont atteints

L'ombrière de l'École le Sablier du Frêne devrait débuter aux vacances de février pour se terminer aux vacances de printemps.

F- Enfance – Jeunesse (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal que l'AJB et la Marelle sont associées dans une concertation afin d'harmoniser les tarifs d'accueil.

Le Pass'Age connaît un taux de fréquentation important ; de nombreuses activités y sont proposées.

La micro-crèche « le Petit Prince » étudie un projet pédagogique autour des animaux de la ferme.

Marie-Dominique VILMUS présente les différentes actions concernant le CMJ :

→ Remise des écharpes tricolores

→ Opération plantation 1 arbre 1 vie

→ Collecte de jouets pour les familles en difficultés

Le lieu « accueil enfants parents » connaît une forte augmentation de la fréquentation.

G- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal sur la préparation de l'exposition « Jeanne de

Belleville » avec le partenariat avec le Collège et un complément à l'exposition autour de la vie sociale au Moyen Âge.

Le magazine municipal sera distribué à partir du 17 décembre.

H- Voirie

Point sur les travaux :

→ Rue de l'Épine : poursuite des travaux d'effacement des réseaux ; travaux de voirie en 2022

→ Route de Nantes : travaux en cours d'achèvement ; reste : espaces verts à aménager

→ Rue des Œillets, des Roses et des Lilas : la voirie sera refaite pour le 17 décembre et la finition des trottoirs est prévue au printemps 2022.

Prochaine réunion de la commission : mercredi 22 décembre à 18 heures 30.

Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD informe le Conseil Municipal de la tenue des différents assemblées générales d'associations.

Les associations intègrent progressivement le nom de BELLEVIGNY dans leur raison sociale.

I- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY fait le point sur les travaux en cours :

→ Vestiaires foot Saligny : en cours de finition ; pour fin décembre

→ Église Sainte Anne : les enduits sont réalisés, les badigeons sont en cours. Les travaux de réparation et nettoyage de plâtre auront lieu en février.

Un devis pour compléter l'éclairage est en cours.

20- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque :

→ Point financier

Nomenclature	BP	BS	VC/DM	Cession	report voté	Budget total	Engagé	Réalisé hors enga	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépense	4 332 600,00		29 423,52	29 423,52	1 441 400,00	5 803 423,52	907 068,39	3 331 696,90	4 238 765,29	1 564 658,23	73,04
Investissement	4 332 600,00		29 423,52	29 423,52	1 441 400,00	5 803 423,52	907 068,39	3 331 696,90	4 238 765,29	1 564 658,23	73,04
Op. - OPFI Opération financière	272 000,00		29 423,52	29 423,52		301 423,52		186 280,63	186 280,63	115 142,89	61,80
Op. - 100 ACQUISITIONS DE MATERIELS	186 510,80				16 900,00	203 410,80	82 738,27	115 237,03	197 975,30	5 435,50	97,33
Op. - 153 OPERATIONS FONCIERES	380 000,00				49 000,00	429 000,00	1 680,00	295 721,45	297 401,45	131 598,55	69,32
Op. - 185 VOIRIE - RESEAUX	1 971 007,42				147 900,00	2 118 907,42	331 799,41	878 815,51	1 210 614,92	908 292,50	57,13
Op. - 186 AMENAGEMENT CENTRES-BOURGS	353 912,00				344 300,00	698 212,00	101 284,87	532 421,22	633 706,09	64 505,91	90,76
Op. - 188 BATIMENTS COMMUNAUX	890 832,08				801 800,00	1 692 632,08	365 667,84	1 156 889,95	1 522 557,79	170 074,29	89,95
Op. - 190 AMENAGEMENT DES PARCS	215 037,70				74 700,00	289 737,70	23 898,00	142 482,88	166 380,88	123 356,82	57,42
Op. - 191 COMPLEXES SPORTIFS	63 300,00				6 800,00	70 100,00		23 848,23	23 848,23	46 251,77	34,02

Nomenclature	BP	BS	VC/DM	Cession	report voté	Budget total	Engagé	Réalisé hors enga	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Recette	5 583 800,00		29 423,52	29 423,52	190 200,00	5 803 423,52		2 406 869,25	2 406 869,25	3 396 554,27	41,47
Investissement	5 583 800,00		29 423,52	29 423,52	190 200,00	5 803 423,52		2 406 869,25	2 406 869,25	3 396 554,27	41,47
Op. - OPFI Opération financière	5 346 300,00		29 423,52	29 423,52	46 500,00	5 422 223,52		2 052 557,43	2 052 557,43	3 369 666,09	37,85
Op. - OPNI Opération non individualisée								117 056,00	117 056,00	-117 056,00	
Op. - 100 ACQUISITIONS DE MATERIELS								1 251,00	1 251,00	-1 251,00	
Op. - 186 AMENAGEMENT CENTRES-BOURGS					83 500,00	83 500,00		91 979,79	91 979,79	-8 479,79	110,16
Op. - 188 BATIMENTS COMMUNAUX	229 500,00				60 200,00	289 700,00		144 025,03	144 025,03	145 674,97	49,72
Op. - 190 AMENAGEMENT DES PARCS	8 000,00					8 000,00				8 000,00	

Nomenclature	BP	BS	VC/DM	Cession	report voté	Budget total	Engagé	Réalisé hors enga	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépense	7 393 000,00		147 611,52	147 611,52		7 540 611,52	78 144,43	3 401 128,09	3 479 272,52	4 061 339,00	46,14
Fonctionnement	7 393 000,00		147 611,52	147 611,52		7 540 611,52	78 144,43	3 401 128,09	3 479 272,52	4 061 339,00	46,14
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 124 500,00					1 124 500,00	75 372,87	857 808,31	933 181,18	191 318,82	82,99
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000,00					1 600 000,00	2 771,56	1 369 480,35	1 372 251,91	227 748,09	85,77
Ch. - 014 Atténuations de produits	3 500,00					3 500,00				3 500,00	
Ch. - 022 Dépenses imprévues	200 000,00					200 000,00				200 000,00	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	3 125 500,00					3 125 500,00				3 125 500,00	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	479 000,00		147 611,52	147 611,52		626 611,52		622 205,71	622 205,71	4 405,81	99,30
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	794 000,00					794 000,00		528 013,81	528 013,81	265 986,19	66,50
Ch. - 66 Charges financières	33 500,00					33 500,00		21 380,16	21 380,16	12 119,84	63,82
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	33 000,00					33 000,00		2 239,75	2 239,75	30 760,25	6,79

Nomenclature	BP	BS	VC/DM	Cession	report voté	Budget total	Engagé	Réalisé hors enga	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Récette	7 393 000,00		147 611,52	147 611,52		7 540 611,52		5 090 691,38	5 090 691,38	2 449 920,14	67,51
Fonctionnement	7 393 000,00		147 611,52	147 611,52		7 540 611,52		5 090 691,38	5 090 691,38	2 449 920,14	67,51
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 607 036,01					2 607 036,01				2 607 036,01	
Ch. - 013 Atténuations de charges								54 867,48	54 867,48	-54 867,48	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00		29 423,52	29 423,52		41 423,52		40 895,19	40 895,19	528,33	98,72
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	260 200,00					260 200,00		246 942,28	246 942,28	13 257,72	94,90
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 727 500,00					2 727 500,00		2 769 116,57	2 769 116,57	-41 616,57	101,53
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	1 737 000,00					1 737 000,00		1 799 902,47	1 799 902,47	-62 902,47	103,62
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	49 263,99					49 263,99		42 555,61	42 555,61	6 708,38	86,38
Ch. - 76 Produits financiers								4,68	4,68	-4,68	
Ch. - 77 Produits exceptionnels			118 188,00	118 188,00		118 188,00		136 407,10	136 407,10	-18 219,10	115,42

La cérémonie des Vœux qui, à ce jour, est maintenue le 11 janvier à 18 heures 30 à la Salle des Fêtes de Belleville. Il n'y aura pas de cocktail en fin de manifestation compte-tenu des conditions sanitaires.

Il évoque également la situation des médecins. Le Docteur LOUVEAU est toujours présent, à priori jusqu'à mi 2022.

Les recherches sont en cours.

En parallèle, il évoque un dispositif transitoire qui se développe actuellement : la télémédecine.

Cette solution est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Projet de rénovation énergétique et d'aménagement de locaux : mairie, accueil de loisirs, salle d'activités : demande de subventions (DETR DSIL)
2. Décision Modificative de Crédits N° 1
3. Ouverture de crédits en section d'investissement du budget général pour l'exercice 2022
4. Fixation des tarifs municipaux et redevances pour 2022
5. Admission en non-valeur de créances non recouvrées
6. Subvention aux accueils de loisirs et aides financières exceptionnelles 2021
7. Subvention "pause méridienne" OGEC de Belleville
8. Acompte OGEC de Belleville sur Vie et de Saligny
9. Projet "crèche"
10. Achat de terrain la Villatière
11. Vente d'un chemin route de Monicq
12. Vente d'un chemin et de fossés à l'Amour
13. Vente de 2 lots bd Gustave Eiffel suite à l'avis du domaine
14. Rétrocession de voies privées : rue des Peupliers et rue des Ormeaux
15. Convention "assainissement" lagune Rouchère avec Veolia et STGS
16. Adhésion au PEFC (programme de reconnaissance de certification forestière) pour la vente de bois
17. Convention avec le Service Départemental pour les fouilles archéologiques aux "Tonnelles"
18. Marché "vérification, maintenance et fournitures d'extincteurs et des systèmes de désenfumage" convention de groupement de commandes

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole *Excusée*
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique
SIMON Patrick *Excusée*	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle *Excusée*
MIMEAU Nicolas *Excusé*	TENET Christiane	PAVAGEAU Didier	COMBESCOT Laurence
ROUBY Guillaume	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald *Excusé*	MARTINEAU Hélène
MOUSSELEKY Denis	FRUGIER Marie-Dominique	BONNET Sébastien	GOBIN Sonia
GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie	CACHO-SANCHEZ Jorge	VRIGNAUD Nadège
VIAIN Didier ***Excusé***			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif
Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication 7 décembre 2021